



CERTIFICAT

en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848

relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques



I.1. Numéro du document AB - 01115375 - 22 - 2	I.2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur
I.3. Nom et adresse de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs : EARL D'EN MAZERIES Le Monge - Route de Lombez 31470 - SAINTE FOY DE PEYROLIERES	I.4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle : QUALISUD 6 Rue Georges Bizet 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16

I.5. Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs	
<input checked="" type="checkbox"/> Production	
<input checked="" type="checkbox"/> Préparation	
I.6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾ et méthodes de production	
a) <u>Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux</u> Méthode de production: <input checked="" type="checkbox"/> production biologique, sauf durant la période de conversion <input checked="" type="checkbox"/> production durant la période de conversion	
d) <u>Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine</u> Méthode de production: <input checked="" type="checkbox"/> production de produits biologiques	
<i>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.</i>	

II.1. Répertoire des produits

Nom du produit <i>et/ou code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) no 2658/87 du Conseil ⁽²⁾ pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848</i>	Classement
Sarrasin : A compter du 03/05/2022	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Sarrasin	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique

I.7. Le 24/08/2022, à Marmande, Le Directeur, François Luquet 	I.8. Certificat valable du 17/02/2022 au 31/12/2023
---	--



CERTIFICAT

en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848

relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques



I.1. Numéro du document AB - 01115375 - 22 - 2	I.2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur
I.3. Nom et adresse de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs : EARL D'EN MAZERIES Le Monge - Route de Lombez 31470 - SAINTE FOY DE PEYROLIERES	I.4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle : QUALISUD 6 Rue Georges Bizet 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16

Nom du produit <i>et/ou code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) no 2658/87 du Conseil (2) pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848</i>	Classement
Mélanges Céréales-légumineuses : Blé tendre/féverole	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Lentilles, sèches : Sachet ou vrac	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Lentilles, sèches	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Graines de tournesol : A compter du 11/05/2022	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Graines de tournesol : A compter du 10/05/2022	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Graines de tournesol	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Fèves de soja :	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Fèves de soja	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Farines d'autres céréales : Farine de sarrasin	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Farine de blé :	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique
Blé tendre	<input checked="" type="checkbox"/> Biologique

II.5. Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	Classement
---	------------

I.7. Le 24/08/2022, à Marmande, Le Directeur, François Luquet 	I.8. Certificat valable du 17/02/2022 au 31/12/2023
--	--



CERTIFICAT

en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848

relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques



I.1. Numéro du document AB - 01115375 - 22 - 2	I.2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur
I.3. Nom et adresse de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs : EARL D'EN MAZERIES Le Monge - Route de Lombez 31470 - SAINTE FOY DE PEYROLIERES	I.4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle : QUALISUD 6 Rue Georges Bizet 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16

Opérations sous-traitées intervenant dans l'élaboration de produits du travail des grains : Mouture à façon	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
--	---

II.8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

a) nom de l'organisme d'accréditation : COFRAC Accréditation Cofrac Certification, n° 5-0058, Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr	b) https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf
--	--


II.9. Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://www.qualisud.fr/certificats-ab/> fait foi.

¹ Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p. 1).

² Règlement (CEE) no 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

I.7. Le 24/08/2022, à Marmande, Le Directeur, François Luquet 	I.8. Certificat valable du 17/02/2022 au 31/12/2023
---	--